

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 26 mai 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Sports :

« Le vendredi 23 mai, la presse luxembourgeoise rapportait que le joueur de football Gerson Rodrigues avait été sélectionné par la Fédération luxembourgeoise de football (FLF) pour faire partie de l'équipe nationale en vue des matchs contre la Slovénie et l'Irlande. Gerson Rodrigues a été condamné, par arrêt de la Cour d'appel en date du 27 mars 2024, à une peine de 18 mois de prison avec sursis probatoire ainsi qu'à une amende de 1.500 euros, ayant été reconnu coupable de coups et blessures volontaires sur son ex-compagne ainsi que sur deux autres personnes dans des lieux de divertissement, et d'injures envers des agents de police, selon un article paru dans la presse.

Un sportif professionnel a une responsabilité qui dépasse le cadre du terrain : il doit être un exemple pour les enfants et les jeunes. Une personne placée sous sursis probatoire ne devrait, selon nous, ni recevoir le soutien d'institutions publiques, ni représenter officiellement son pays. Au plus haut niveau national, des limites claires doivent être établies. Le fait d'appartenir à l'élite sportive ne peut en aucun cas justifier un comportement inacceptable. Notre jeunesse doit comprendre que la réussite sportive ne peut excuser ni la violence, ni un comportement contraire aux valeurs que le sport est censé promouvoir – des valeurs telles que le respect, la discipline et l'équité. Celui qui ne les incarne pas ne peut être un modèle pour notre pays.

À ce titre, nous souhaitons poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Sports :

- *Que pense Monsieur le Ministre du fait qu'une personne condamnée pour des faits de violence et d'injures soit sélectionnée pour représenter le pays au sein de l'équipe nationale de football ?*
- *Monsieur le Ministre, ne considère-t-il pas qu'un joueur sélectionné en équipe nationale doit être un modèle, tant sur le plan sportif que sur le plan éthique ?*
- *Le ministère des Sports soutenant financièrement le FLF, Monsieur le Ministre envisage-t-il une réévaluation de ce soutien à la lumière de cette décision de sélection ?*

- *Monsieur le Ministre, estime-t-il nécessaire d'initier une réflexion, en collaboration avec les fédérations sportives, sur l'élaboration de lignes directrices éthiques encadrant la sélection en équipe nationale ?»*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Mandy MINELLA
Députée



Corinne CAHEN
Députée